

## DU TRAVAIL POUR TOUS : C'EST POSSIBLE Il faut refonder le système

Non : contre le chômage, on n'a pas tout essayé. Le chômage de longue durée et le travail précaire sont deux cancers de notre société. Un gâchis humain insupportable en premier lieu pour ceux qui sont privés d'emploi. Imaginons...

Dossier pages 4 à 6

Marie-Françoise,  
employée aux Ateliers du Bocage,  
une entreprise « insérante »  
(voir page 6). Photo Agnès Fuseau.

### 17 octobre

**Aperçus en images et en témoignages** de quelques temps forts de la 27<sup>e</sup> Journée mondiale du refus de la misère à travers le monde. **Page 2**

### Discrimination

**Le Défenseur des Droits**, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et le mouvement ATD Quart Monde viennent de demander au Parlement l'inscription dans la loi d'un critère de discrimination fondé sur la précarité sociale. **Page 3**

### Pétition

**La pétition «Je ne veux plus»** ([www.jeneveuxplus.org](http://www.jeneveuxplus.org)) pour la reconnaissance de la discrimination pour raison de précarité sociale a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures. L'avez-vous signée et fait connaître autour de vous ? **Page 3**

### Interview



**Spécialiste de l'économie solidaire**, député d'Ille-et-Vilaine, Jean-René Marsac répond à nos questions sur le projet d'expérimentations territoriales «L'emploi conçu comme un droit» porté par ATD Quart Monde. «Ce dont les personnes ont besoin, dit-il, c'est du lien social, d'être reconnues et d'avoir la satisfaction de produire quelque chose d'utile à la collectivité et au territoire.» **Page 5**

### Protection santé

**Deux bonnes nouvelles** permettent dès à présent aux personnes en situation de grande précarité de mieux se soigner : le relèvement des plafonds d'attribution d'aides aux complémentaires santé et la création d'une nouvelle garantie, la «Garantie Santé ACS», premier fruit d'une collaboration entre ATD Quart Monde et cinq groupes de mutuelles. Ce nouveau contrat offre une meilleure prise en charge des frais d'hôpital, d'obsèques, de lunettes, de dents, des vignettes oranges, etc. **Page 8**

### À LIRE



Déjà 14 000 exemplaires vendus!  
**Voir page 7**

## ÉDITORIAL



**Bruno Tardieu**  
Délégué national  
d'ATD Quart Monde en France

## Battements d'ailes

17 octobre 2013, 21h01. « J'oubliais le plus important. M. Bartolone a indiqué qu'il inscrirait notre demande à l'ordre du jour de la commission des lois. C'est "l'effet papillon" d'ATD Quart-Monde. » (message du directeur de cabinet de Dominique Baudis, Défenseur des Droits)

Trois semaines auparavant, M. Baudis avait demandé au Président de l'Assemblée nationale qu'une loi soit étudiée pour introduire dans le Code pénal un 20<sup>e</sup> critère de discrimination, pour cause de pauvreté. Ce 17 octobre, Claude Bartolone et douze députés de différents bords ont entendu la volonté farouche des gens que la vive change, surtout pour leurs enfants et à l'école. Et aussi les obstacles à la participation citoyenne et politique : parfois « on se fait regarder de la tête au pied dans une association de parents d'élève », « on ne veut pas me soigner quand je suis à la CMU », « quand on vit en centre d'hébergement, on ne peut pas sortir le soir pour aller en réunion ».

« Cela va-t-il servir à quelque chose que nous soyons venus vous parler ? », a demandé une personne. Une députée a expliqué combien entendre la parole des exclus est vital pour les représentants du peuple. Le président de l'Assemblée nationale a renchéri : « Un battement d'aile de papillon peut déclencher une série de courants d'air qui finissent en tempête. Un atelier comme celui là, c'est pareil : vos paroles peuvent avoir un effet considérable. »

Ce 17 octobre, des milliers de personnes déconsidérées en France et dans le monde ont pu être écoutées. Elles ont dit que l'on n'est pas traité comme les autres lorsqu'on se trouve confronté à la pauvreté, et que les discours comparant les personnes en précarité à des incapables et à des fraudeurs sont menteurs. Ces paroles et le livre blanc sur la discrimination<sup>2</sup> remis aux responsables politique ce jour-là sont des « battements d'ailes » qui peuvent faire basculer les choses. L'Assemblée nationale va étudier une loi reconnaissant la discrimination pour cause de pauvreté. Cette loi, complément à la loi de 1998 contre les exclusions, nous permettra de ne plus avoir honte et de ne plus nous taire si l'on n'est pas traité comme les autres à cause de la pauvreté.

Nos députés ont besoin de soutien. Nous devons être très nombreux à dire que cela suffit de prendre les pauvres et les étrangers comme boucs émissaires de nos peurs et de notre crise. Je vous invite à signer la pétition [jeneveuxplus.org](http://jeneveuxplus.org) et à demander au gouvernement de donner un signal fort d'une République où l'on ne peut plus être discriminé en raison de sa pauvreté.

1. Image pour dire qu'un événement minime comme un battement d'ailes de papillon peut avoir une influence importante sur d'autres événements même éloignés.

2. Voir page 3.

17 OCTOBRE 2013 DANS LE MONDE

## La misère est insupportable, mais pas inéluctable

ET CHACUN PEUT AGIR POUR TENTER DE L'ÉRADIQUER

Quelques moments forts de la 27<sup>e</sup> Journée mondiale du refus de la misère (voir aussi [www.refuserlamisere.org](http://www.refuserlamisere.org)).

1. Dominique Baudis, Défenseur des droits, Franck Lenfant, militant ATD Quart Monde de Nogent-le-Rotrou, et Pierre-Yves Madignier, président d'ATD Quart Monde en France, sur le parvis du Trocadéro. / 2. Jose Nunez, résident d'un centre d'hébergement, a témoigné aux Nations Unies à New York / 3. À Bangui le 19 octobre, les enfants des bibliothèques de rue et groupes Taporis ont présenté des « Cahiers de paix » dans lesquels ils ont dit ce qu'ils aimaient de leur pays et ce que la paix signifiait pour eux. / 4. Marche citoyenne à Metz / 5. Signature de la pétition [jeneveuxplus.org](http://jeneveuxplus.org) à l'Hôtel de ville de Caen / 6. Pour la première fois, une délégation de personnes en situation de pauvreté a été accueillie à l'Assemblée Nationale à Paris. Photos ATD Quart Monde, Jean-Christophe Foureau, Jhivsel Luna Rios, Carmen Martos



## PRÉJUGÉS ET DISCRIMINATION

Lors de la révolution de 1789, les plus pauvres furent exclus des droits politiques.

On établit une distinction entre les citoyens dits « actifs » et ceux dits « passifs » selon leur capacité de payer des impôts ou non. Cette exclusion basée sur des préjugés allait durer pour les hommes jusqu'en 1848 à travers le suffrage censitaire. Les femmes, elles, attendront 1945 pour pouvoir voter.

HIER

AUJOUR-D'HUI

extraits de témoignages préparés pour le 17 octobre 2013 et provenant de Lorraine, du Luxembourg et d'Allemagne

« Des personnes se sont moquées d'une femme qui venait de tomber dans la rue pour cause d'ébriété ! Personne n'est venu à son secours, comme si, pour les personnes pauvres, c'était normal d'être allongé sur le trottoir ! J'ai grandi dans des foyers. Je n'y ai pas toujours très bien vécu. On m'a regardée comme si j'avais la peste quand je me suis dirigée vers la femme pour l'aider. En quoi sommes-nous différents ? Faut-il avoir vécu l'enfer pour penser à secourir des

personnes qui ont comme seule faute de boire pour supporter leur malheur ? Pour moi, cette femme était malade et il fallait la secourir. » (Pauline)

« Dans un hôpital, une personne vient prendre rendez-vous et présente sa carte de couverture maladie universelle. La secrétaire lui dit à voix très haute : "Vous êtes à la CMU, donc vous pouvez attendre plus longtemps." Cette personne s'est sentie humiliée devant toutes les autres. » (Laurence)

« Pour la recherche d'un logement, c'est galère. On ne nous propose que des logements sociaux insalubres, même si on peut payer. » (Quentin)

« Certains agents immobiliers ont des consignes claires, données par les propriétaires, comme celles de ne pas proposer de logement à certaines catégories sociales. » (Gérald)

« Je ne comprends pas le français. Ici, à Luxembourg, tous les courriers officiels sont en français ! J'avais reçu une lettre d'un avocat. J'ai demandé à mon assistante sociale de me la traduire, elle m'a répondu : "Ça ne sert à rien, vous n'avez pas besoin de savoir ce qu'il y a écrit, car vous n'y comprendrez de toute façon rien !" » (Karine)

EN BREF



**Un été de festivals.** Le festival des savoirs et des arts de Bayonne s'est tenu fin juillet (ph. Elise Thivolle-Cazat). À l'initiative d'ATD Quart Monde, des festivals des savoirs et des arts ont rassemblé cet été de nombreux artistes, parents, enfants et associations dans plusieurs villes en France.



**Ça y est ! Elles sont posées !** Le 4 septembre, des fresques de mosaïques ont été inaugurées dans cinq immeubles du quartier du Blosne à Rennes en présence des élus, représentant Rennes Métropole et du bailleur Archipel Habitat. Ces mosaïques sont le fruit d'un travail de deux années qui a rassemblé 150 habitants de toutes cultures (voir page 7)



**Livre sur les idées reçues : merci à vous !** Le pari était de rassembler assez de soutiens pour que ce livre (voir page 7) puisse être vendu à 5 euros.

Pari gagné ! 7 000 euros ont été collectés sur le site [fr.ulule.com](http://fr.ulule.com) et par *Feuille de route*. Résultat : le livre a en plus été remis à un grand nombre de députés le 17 octobre 2013.

**Refondation de l'École**



Le 10 octobre, le Conseil supérieur des programmes a été installé officiellement. Son rôle est de faire des propositions sur les enseignements scolaires et de créer les conditions pour que tous les enfants puissent mieux apprendre. Marie-Aleth Grard, vice-présidente d'ATD Quart-Monde qu'elle représente au Conseil économique, social et environnemental, fait partie des 18 membres de ce Conseil.

**DISCRIMINATION ET PAUVRETÉ : HALTE À LA « DOUBLE PEINE »**

**Il faut un vingtième critère<sup>1</sup>**

Le Défenseur des Droits, la CNCDH<sup>2</sup> et le mouvement ATD Quart Monde viennent de demander au Parlement l'inscription dans la loi d'un critère de discrimination fondé sur la précarité sociale.

Inscrire dans la loi ce nouveau motif de discrimination pour qu'il soit officiellement reconnu et réprimé n'a pas pour but d'engorger les tribunaux. «*Les personnes concernées ne sont pas des acharnées des tribunaux*», explique Pierre-Yves Madignier, président d'ATD Quart Monde en France. *La finalité la plus haute de la reconnaissance de la discrimination pour précarité sociale est, dans le droit fil de la loi de 1998 contre les exclusions, de donner des repères civiques à chacun, de jouer son rôle dans l'éducation de tous à la vie en commun, de permettre à un enfant qui se fait traiter de "cas soc" dans une cour de récréation de savoir que de tels propos sont réprouvés.* »

La CNCDH estime elle aussi que «*l'introduction de ce vingtième critère serait en effet une avancée majeure permettant de faire cesser l'humiliation subie au quotidien par les personnes vivant dans des conditions de grande précarité, trop souvent victimes de présomption d'incapacité ou de différence de traitements.* »

M. Dominique Baudis, Défenseur des Droits, a, de son côté, invité le 13 septembre l'Assemblée nationale et le Sénat à se saisir de cette question de la discrimination pour cause de précarité.

Dans l'«*Enquête sur les discriminations ressenties par les demandeurs d'emploi*» publiée le 7 octobre 2013 par le Défenseur des Droits, l'IFOP et l'Organisation internationale du travail, il apparaît que «*la situation de pauvreté est le seul critère davantage évoqué comme potentiellement discriminant par les demandeurs d'emploi issus des zones urbaines sensibles par rapport à la moyenne nationale.* »

C'est ce que confirment des tests effectués en avril-juillet 2013 par ATD Quart Monde et ISM-Corum, qui montrent que, pour des candidatures spontanées à des emplois d'opérateur de caisse dans la grande distribution, il existe un écart de 30 points entre un candidat «*non défavorisé*» et un candidat «*défavorisé*»<sup>3</sup>.

Si l'on rapproche ces tests d'autres enquêtes qui montrent que les bénéficiaires de la couverture maladie universelle se heurtent plus souvent que d'autres à des refus de soins, et des enquêtes qui montrent que, lorsqu'on habite un quartier défavorisé, on a moins de chance d'obtenir un entretien d'embauche ou un emploi, on en conclut que les personnes en situation de précarité sociale ne sont pas, dans bien des cas, traitées de la même manière que les autres. C'est donc bien une discrimination.

1. Discriminer signifie traiter une personne de manière moins favorable qu'une autre et ceci pour un des dix-neuf motifs actuellement définis par la loi française (l'apparence physique, l'opinion politique, l'âge, etc.).  
2. Avis du 26 septembre 2013 de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme. Voir [www.cncdh.fr/node/953](http://www.cncdh.fr/node/953)  
3. Voir le livre blanc *Discrimination et pauvreté*. Analyse, testings et recommandations, à télécharger sur [www.atd-quartmonde.fr/livreblanc](http://www.atd-quartmonde.fr/livreblanc)



AUGMENTER LES MINIMAS SOCIAUX

7 personnes sur

10 pensent qu'il faut augmenter le RSA.

«*L'opinion des Français sur la pauvreté et le revenu de solidarité active*», rapport *Minima sociaux et prestations sociales*, 2013, Drees



**PÉTITION POUR LA RECONNAISSANCE DE LA DISCRIMINATION POUR RAISON DE PRÉCARITÉ SOCIALE**

Pétition adressée au gouvernement et aux parlementaires français

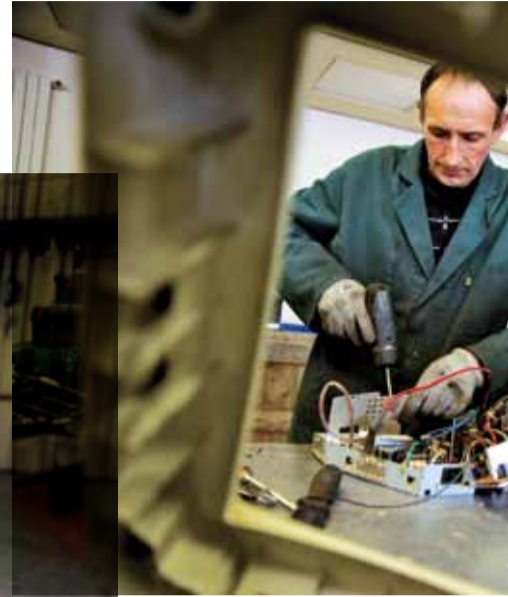
- Je ne veux plus** voir d'enfants interdits de cantine parce que leurs parents sont chômeurs.
- Je ne veux plus** entendre un maire considérer que, de par la pauvreté de leurs habitants, les logements sociaux seraient dangereux.
- Je ne veux plus** qu'on décide d'expulser une famille d'un musée parce que son odeur incommoderait les autres visiteurs.
- Je ne veux plus** voir un maire prendre un arrêté anti-mendicité, anti-glanage ou anti-bivouac.
- Je ne veux plus** entendre un enfant traité de «*cas soc*' dans la cour de récré parce que ses parents touchent les minima sociaux.
- Je ne veux plus** qu'on refuse la location d'un logement à une famille qui a pourtant les moyens de payer le loyer, parce que leur condition sociale est trop visible.
- Je ne veux plus** qu'un homme vivant à la rue se voie refuser l'accès à un salon de coiffure.
- Je ne veux plus** que des jeunes n'obtiennent pas d'entretien d'embauche parce qu'ils viennent des banlieues.
- Je ne veux plus** que des médecins refusent de soigner des malades sous prétexte qu'ils ont la CMU.
- Je ne veux plus** qu'on traite différemment des personnes parce qu'elles portent les stigmates de la pauvreté, je ne veux plus qu'on leur refuse l'accès à leurs droits.

**Je demande** à notre gouvernement, à nos parlementaires de remédier rapidement à ces injustices.  
**Je leur demande** de donner un signal fort d'une République où l'on ne peut plus être discriminé en raison de sa pauvreté. Je demande que les dispositions législatives appropriées soient prises pour que soit reconnue la discrimination pour précarité sociale, signifiant ainsi à tous que les actes cités ci-dessus sont moralement inacceptables et illégaux.

Vous pouvez signer cette pétition en ligne sur [www.jeneveuxplus.org](http://www.jeneveuxplus.org) ou en renvoyant ce coupon à ATD Quart Monde – Je ne veux plus – 12 rue Pasteur – 95480 Pierrelaye. Merci d'écrire en capitales.

PRÉNOM \_\_\_\_\_  
 NOM \_\_\_\_\_  
 ADRESSE \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_  
 VILLE \_\_\_\_\_  
 ADRESSE E-MAIL \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 ANNÉE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

↓ Michel, Véronique et Patrick, employés  
aux Ateliers du Bocage (voir page 6).  
Photo Agnès Fuseau.



DU TRAVAIL POUR TOUS : C'EST POSSIBLE

# Il faut refonder le système

Non : contre le chômage, on n'a pas tout essayé. Le chômage de longue durée et le travail précaire sont deux cancers de notre société. Un gâchis humain insupportable en premier lieu pour ceux qui sont privés d'emploi. Imaginons...

MARGAUX CHARPENTIER

## « Quand je rentrais du travail, je n'étais capable de rien »

➔ Et vous, savez-vous qui nettoie les locaux dans votre immeuble ou votre entreprise ? Pouvez-vous vous renseigner ? Et combien cela coûterait-il de plus que l'entretien des locaux soit fait dans des conditions de travail normales pour les employés ?

Ph. Elise Thivolle-Cazot



La France compte deux millions de travailleurs pauvres<sup>1</sup>. Récit de Margaux Charpentier, une volontaire permanente d'ATD Quart Monde qui vient de passer une année comme employée dans le secteur ménage-nettoyage.

« La mission que m'avait confiée le Mouvement était de chercher du travail, de travailler avec mes collègues et d'apprendre d'eux et de leur expérience de vie. Le seul pouvoir que j'avais était l'écriture : j'essayais d'écrire un peu tous les jours. Après un mois de recherche, j'ai trouvé quelques heures comme femme de chambre dans un hôtel. J'étais employée directement par l'hôtel avec un contrat d'extra. Cela a duré 15 jours. J'étais souvent appelée du jour pour le lendemain et payée au SMIC horaire. C'était difficile, je travaillais seule et ne rencontrais personne. Je finissais chaque jour avec une heure et demi de retard minimum.

Une rencontre lors d'un carrefour des métiers m'a permis de suivre une formation de femme de chambre pendant trois mois. J'ai effectué deux stages, dont le second au sein d'une équipe employée par une société de nettoyage sous-traitante d'un hôtel. J'ai rencontré là des travailleurs en grande précarité exploités à la fois par l'hôtel et par la société de nettoyage.

Je me suis ensuite inscrite dans deux agences intérim qui sous-traitent pour des sociétés de nettoyage. Ces dernières sous-traitent à leur tour pour des clients multiples au gré des devis qu'elles remportent. Je ne savais jamais un jour si je travaillerais le lendemain. Je me perdais dans les différents interlocuteurs. Devais-je appeler l'agence intérim ou bien la société de nettoyage ? Pendant trois mois, j'ai nettoyé des chantiers et le Grand Stade de Lille.

Cette année m'a permis de comprendre beaucoup de la vie des travailleurs pauvres en France. Il est difficile d'élever ses enfants quand on a fait du ménage toute la journée. Quand je rentrais du travail, je n'étais capable que de manger, d'écrire un peu et de dormir. J'ai découvert que l'esclavage moderne était réel. Que le paiement à la tâche existe encore. Qu'il est très difficile de connaître et défendre ses droits dans de telles conditions. Qu'il est difficile de trouver le courage et l'énergie de faire des démarches, de chercher un autre emploi ou un meilleur logement quand on vient de faire sept heures de ménage à genoux pour gratter des taches de peinture...

Lorsque je pense à ces moments-là, les discussions avec des collègues prennent une importance essentielle. C'est le seul moyen de se sentir exister.

Je n'ai pas rencontré beaucoup de personnes qui appréciaient leur travail. Le turn-over est important.

On peut travailler toute sa vie en tant qu'intérimaire, mais il est très difficile de tenir face à l'incertitude permanente et à l'impossibilité de prévoir demain.

J'ai appris énormément des travailleurs que j'ai rencontrés, de leurs préoccupations, de leurs motivations et de leur énergie. Ce sont des hommes et des femmes d'ombre et de courage. »

1. Personnes qui travaillent mais vivent sous le seuil de pauvreté (voir <http://www.inegalites.fr/spip.php?article905>)



**14,3%**  
DE LA POPULATION

La pauvreté continue d'augmenter en 2011, mais moins qu'en 2010. Elle concerne 8,7 millions de personnes, soit 14,3% de la population, contre 14,0% en 2010. Elle s'accroît davantage parmi les chômeurs et les jeunes de 18 à 29 ans, en bonne partie à cause de l'augmentation des durées de chômage et des conditions d'emplois moins favorables (enquête INSEE « Les niveaux de vie en 2011 »).

**+15%**

Entre mai 2012 et mai 2013, le nombre de demandeurs d'emploi depuis plus d'un an a augmenté de 15% (et de 19% pour les plus de trois ans)

↑ Les vrais chiffres du manque d'emplois en France

**5,74 MILLIONS**  
D'INSCRITS À PÔLE EMPLOI

Le nombre officiel de 3,23 millions de demandeurs d'emploi (en août 2013) est celui des personnes en catégorie A (sans emploi et en cherchant activement un). Il faut lui ajouter le nombre des demandeurs d'emploi en catégories B et C (travailleurs précaires) : 1,55 millions, et le nombre de personnes en catégories D et E (inscrites à Pôle emploi mais dispensées de recherche active) : 0,62 million. Total : 5,74 millions d'inscrits à Pôle emploi, DOM-TOM compris (dont seulement la moitié touchent des allocations chômage). À ce nombre, on peut ajouter celui des non inscrits : plus d'un million de bénéficiaires du RSA, 900 000 des 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation (source Conseil d'analyse économique), plus d'autres encore qui ont perdu espoir... Le nombre total de personnes en manque d'emploi en France avoisine sans doute les 8 millions, sinon davantage.

JEAN-RENÉ MARSAC

# « Il faut refonder le système »



Spécialiste de l'économie solidaire, député d'Ille-et-Vilaine, Jean-René Marsac répond à nos questions sur le projet d'expérimentations territoriales « *L'emploi conçu comme un droit* » porté par

ATD Quart Monde (voir encadré ci-dessous).

## Qu'apporte à vos yeux ce projet ?

Il revient à l'origine même de l'insertion par l'activité économique, dont on s'est peu à peu détourné. Le principe n'est pas de construire avec les personnes

privées d'emploi des parcours administratifs compliqués pour essayer de déboucher un jour sur une embauche, mais de proposer d'emblée et dans la durée une activité à la personne, de lui permettre d'être en lien avec les autres, dans un circuit d'échange et de soutien mutuel. Ensuite, elle construira son parcours de formation et son parcours professionnel.

Ces expérimentations s'appuient aussi sur une autre chose pour laquelle nous nous battons depuis longtemps, que nous appelions « *l'activation des dépenses passives* ». Cela consiste à transformer le soutien apporté aux personnes sous forme d'allocations en un salaire et

un emploi, donc en autonomie de la personne et en reconnaissance sociale. Cela n'est pas plus onéreux pour la société. Ce qui est nouveau avec ce projet d'expérimentations, c'est l'idée d'exhaustivité, de proposer cela à toutes les personnes se trouvant au chômage de longue durée sur un territoire.

## Cette exhaustivité nécessite des moyens. Que faut-il pour que ces expérimentations démarrent ?

La première condition est qu'il y ait une volonté très forte d'un territoire, des acteurs économiques, sociaux, politiques. Dans le pays de Redon, cela n'est pas encore complètement gagné. Je m'efforce que notre politique d'insertion professionnelle intègre cette volonté d'expérimentation territoriale.

La seconde condition concerne les circuits financiers et l'aspect législatif. Il faut que la loi change afin de permettre ces expérimentations. Il s'agit, dans ce cadre, de décider pour une durée limitée, dans un territoire donné, la réallocation de prestations sociales vers des salaires et, après trois ou quatre ans, d'évaluer ces expérimentations pour voir si elles peuvent s'étendre ou pas.

## Êtes-vous optimiste ?

Notre système d'accompagnement des chômeurs de longue durée et des personnes exclues est à bout de souffle. Il faut refonder complètement cela. Cela ne veut pas dire qu'il faut rejeter tout l'accompagnement social et socio-professionnel, mais ils doivent être au service d'un autre projet territorial. J'ai bien conscience qu'il est compliqué de changer cela en temps de crise. Mais, à moyen terme, c'est clairement ce qu'il faut trouver. Ces projets d'expérimentations territoriales sont une bonne approche à tous les points de vue. Ce dont les personnes ont besoin, c'est du lien social, d'être reconnues et d'avoir la satisfaction de produire quelque chose d'utile à la collectivité et au territoire. **Propos recueillis par Jean-Christophe Sarrot**

## UN PROJET À EXPÉRIMENTER LOCALEMENT :

### « L'EMPLOI CONÇU COMME UN DROIT »

Proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite un emploi à durée indéterminée : c'est le but du projet « *l'emploi conçu comme un droit* » en développant et en finançant des activités utiles aux acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions... Une grande partie du financement de ces nouveaux emplois proviendra de la ré-allocation des montants consacrés à la gestion du chômage de longue durée.

La phase exploratoire de l'expérimentation doit être engagée sur un ou plusieurs territoires en 2014.

ATD Quart Monde publiera en novembre 2013 une évaluation

des coûts et manques à gagner que la privation d'emploi due au chômage de longue durée occasionne chaque année en France. Cette étude montre qu'il est possible d'assurer le financement de ces créations d'emplois grâce à la réaffectation de ces coûts et manques à gagner.

VOIR [www.atd-quartmonde.fr/unemploiundroit](http://www.atd-quartmonde.fr/unemploiundroit)  
CONTACT : Patrick Valentin, responsable du réseau  
Emploi-formation d'ATD Quart Monde,  
06 26 21 51 15, [valentinpatrick@orange.fr](mailto:valentinpatrick@orange.fr)

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'EXPÉRIMENTATION "L'EMPLOI CONÇU COMME UN DROIT"

2013-2014

Dans trois territoires choisis, mises en adéquation des compétences des personnes privées d'emplois et des travaux utiles au territoire.

2014 ?

Loi autorisant des expérimentations de « *L'emploi conçu comme un droit* » pour une durée limitée

2014-2019

Expérimentation sur trois territoires avec une évaluation continue

2019

évaluation de la loi d'expérimentation

2019-2020

La loi autorise d'autres territoires à opter pour « *L'emploi conçu comme un droit* »

AUX ATELIERS DU BOCAGE, ENTREPRISE « INSÉRANTE »

# « Nous avons fait le choix de l'emploi inconditionnel, dans la durée, en CDI »

Photo Agnès Fuseau (ADB) Bernard Arru est directeur des Ateliers du Bocage dans le département des Deux-Sèvres.



**Vous dites que vous êtes une entreprise « insérante ». C'est-à-dire ?**

Nous proposons des contrats à durée indéterminée (CDI) à des personnes à qui la société ne propose d'ordinaire que des contrats d'insertion à durée limitée. Ici, elles font la preuve qu'elles peuvent parfaitement s'intégrer dans l'entreprise. Elles ont des histoires de vie très différentes et sont françaises ou originaires d'autres pays. Cette diversité est une grande richesse dans chacun de nos ateliers.

## D'où vient ce choix prioritaire du CDI ?

Les Ateliers du Bocage sont nés d'une communauté Emmaüs, donc d'une culture fondée sur l'accueil dans la durée et inconditionnel des personnes, dès lors qu'il y a de la place pour les accueillir et quelles que soient les capacités de la personne, sa culture et son origine.

## Ce choix d'avoir autant de CDI ne fragilise-t-il pas l'entreprise ?

En effet, nous ne bénéficions pas d'aides de l'État pour ces CDI. Leur coût est d'environ 2000 euros par mois pour chacun, charges comprises. Avec la crise et le fait que le marché des déchets est aujourd'hui capté par des grands groupes privés qui veulent optimiser leurs activités, nous devons nous battre à tous les niveaux pour maintenir nos activités traditionnelles. Je trouve anormal, par exemple, que l'État ne réserve pas de quota officiel à l'économie solidaire pour le traitement des « D3E »<sup>1</sup>. De plus, certaines entreprises françaises – même celles qui se disent championnes du développement durable – nous proposent maintenant, sous prétexte de « partage des risques », des conditions de partenariat qui ne nous permettent plus de travailler normalement.

## Êtes-vous une entreprise subventionnée ?

Nous avons toutes les contraintes d'une entreprise classique. Les aides de l'État que nous percevons sont la contrepartie des prestations d'accompagnement et de formation que nous réalisons pour nos salariés en contrats aidés. D'autres entreprises ne reçoivent pas ces aides car elles n'ont pas ce type de contrats.

## Vous retrouvez-vous dans l'esprit du projet « L'emploi conçu comme un droit »<sup>2</sup> ?

Je suis « tombé dedans » depuis longtemps. À Emmaüs, la règle d'or est que le travail est un droit et un devoir. Comme je l'ai dit, quand quelqu'un arrive dans une communauté Emmaüs, il y a un poste pour lui, adapté à son rythme et ses capacités, aussi longtemps qu'il le souhaite. Car le travail est ce qui construit la vie de chacun. Et il faut souvent bien plus que les deux ans accordés par les contrats d'insertion pour retrouver un équilibre que l'on a perdu.

## Quel aspect de ce projet vous séduit le plus ?

Face au scandale du chômage de longue durée, nous nous sentons impuissants. Ce que je trouve très fort dans ce projet, c'est qu'il permet à chacun de s'impliquer concrètement. Ce projet n'est pas une décision administrative des pouvoirs publics, c'est une démarche de mobilisation de tous localement, y compris des entreprises, avec lesquelles les associations travaillent rarement.

Propos recueillis par Denis Prost et Jean-Christophe Sarrot

1. Déchets d'équipements électriques et électroniques, dont la récupération est réglementée afin qu'ils ne soient pas incinérés tels quels et ne polluent pas.  
2. Voir page précédente.  
3. Contrats dont la durée maximale est de 24 mois.  
4. Emplois en milieu ordinaire et à durée indéterminée accessibles aux travailleurs handicapés et soutenus par une aide de l'État.

## DES LECTEURS RÉAGISSENT

« Ce sont les affiches de votre campagne sur les idées reçues sur la pauvreté qui m'ont donné envie d'adhérer. Nous entendons des discours qui sont pour la plupart toujours très stigmatisants envers les « déviants » : les pauvres, les malades, les étrangers, etc. J'en ai marre de ne voir que très peu de débat, de contre arguments face à ces discours dans la presse et la télé. Bref, cette campagne m'a fait du bien, je ne suis pas la seule à avoir ce genre de discours et à penser que l'on nous prend vraiment pour des ignorants. » **Marjorie M., Marseille**

## EN SAVOIR +



### Démontons les idées reçues sur le chômage et l'emploi !

On entend parfois dire « les pauvres ne veulent pas travailler », « si l'on veut travailler, on trouve », « on devrait obliger les bénéficiaires du RSA à travailler », « on ne pourra jamais trouver du travail pour tout le monde », « contre le chômage, on a tout essayé »... Qu'en est-il exactement ?

En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté. Éd. de l'Atelier & Éd. Quart Monde, 2013.

À commander page 7



### À lire aussi

Le dossier de la Revue Quart Monde n°217 (2011) est consacré au thème « Un travail humain. »

À lire sur [www.revuequartmonde.org](http://www.revuequartmonde.org) (rubrique Archives) ou à commander sur [www.editionsquartmonde.org/catalog](http://www.editionsquartmonde.org/catalog)



### Semaines sociales de France

#### Réinventer le travail

C'est le thème 2013 de ce rassemblement annuel qui se tiendra les 22, 23 et 24 novembre 2013 à Lyon-Villeurbanne, Paris (Parc floral) et Strasbourg.

Programme et inscription sur [www.ssf-fr.org](http://www.ssf-fr.org)



À VOIR AU CINÉMA  
**Enfants Valises**

un film de Xavier de Lausanne



**G**ros plans sur des visages d'adolescents souriants, rieurs, heureux d'être là... Ballottés d'un continent

à l'autre, fuyant la guerre ou la pauvreté, l'arrivée en France représente pour tous une nouvelle chance. En France, l'école doit accueillir tout mineur de moins de 16 ans, français ou étranger, en situation légale ou non. Le réalisateur a suivi le parcours d'adolescents récemment arrivés d'un pays étranger (40 000 au total pour l'année scolaire 2010-2011). Évoquant souvent le mal du pays, parfois la difficulté d'être sans papiers ou sans parents, ils savent que l'école est leur principal espoir. Le film fait pénétrer dans l'intimité de chacun(e) et découvrir les pédagogies originales qui leur permettent de développer des apprentissages très variés jusqu'à leur orientation professionnelle.

En épilogue, le réalisateur a cherché à retrouver plusieurs de ces adolescents quelques années plus tard pour savoir ce qu'ils étaient devenus. Émotion garantie pour les spectateurs de ce film qui comprendront un peu mieux à quoi ces jeunes sont confrontés et comment ils parviennent ou non à surmonter leurs doutes, leurs contradictions et leurs épreuves. **Bella Lehmann-Berdugo**

Enfants Valises par Xavier de Lausanne, 86 mn, 2013.

➔ Rendez-vous sur [www.enfantsvales.com](http://www.enfantsvales.com) pour connaître les lieux de projection ou en organiser une près de chez vous.



**DÉJÀ 14 000 EXEMPLAIRES VENDUS !**  
**En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté**

Jean-Christophe Sarrot, Bruno Tardieu, Marie-France Zimmer

Plus la crise économique et sociale s'accroît, plus les idées reçues sur les pauvres se répandent. S'ils sont pauvres, ce serait « de leur faute. » « Ce sont des assistés qui coûtent cher à la société. » « D'ailleurs, s'ils voulaient vraiment chercher du travail, ils en trouveraient. » En répondant à plus de 80 idées reçues, cet ouvrage invite à se connaître au lieu de s'ignorer, pour inventer une société où la misère n'aura plus droit de cité. Éd. de l'Atelier & Éd. Quart Monde, 2013, 2<sup>e</sup> édition, 192 pages, 5 €



**L'Entreprise réinventée**

Gérard Desmedt

Voyage à l'intérieur de l'entreprise « Travailler et Apprendre Ensemble », action pilote d'ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand (93). Au moment où l'accent est mis sur les responsabilités sociales des entreprises et sur le potentiel de l'économie sociale et solidaire, ce livre met en évidence une expérience crédible et pionnière. Éd. de l'Atelier & Éd. Quart Monde, 2012, 144 pages, 17 €



**Mosaïques Quartier**

L'histoire de la création par les habitants du quartier du Blosne à Rennes des 50 mosaïques qui viennent d'être posées dans les halls des immeubles (voir page 3). « Il existe désormais un après et un avant mosaïque », disent-ils. Un livre magnifique. Éd. Quart Monde, 2012, 50 pages, 10 €



**Détruire la misère**

Livret carte postale: s'affranchit et s'envoie comme une carte postale  
Victor Hugo. Illustration de Jean-François Martin

Ce discours d'Hugo a été prononcé à l'Assemblée nationale en 1849, alors qu'il était député. La misère, loin d'être une fatalité, est un fléau social qui peut et doit disparaître. Éd. D'un Noir Si Bleu & Éd. Quart Monde, 2013, 12 pages, 3,50 €



**PARUS CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS**

**Demain en mains**, un nouveau mensuel qui prône « l'économie juste. » Voir [www.demain-en-mains.info](http://www.demain-en-mains.info)

**Le dossier du magazine Altermondes (septembre 2013) :** « Vivre de son travail, est-ce trop demander ? » À commander sur [www.altermondes.org](http://www.altermondes.org)

**ABONNEMENT ET VENTE PAR CORRESPONDANCE**

COMMANDE EN LIGNE : [WWW.EDITIONSQUARTMONDE.ORG/CATALOG](http://WWW.EDITIONSQUARTMONDE.ORG/CATALOG)

**Merci d'écrire en capitales.**

M., Mme .....  
Adresse .....  
E-mail .....

- Je règle mon abonnement à Feuille de Route 10 € ou plus
- Je m'abonne à la Revue Quart Monde 26 € ou plus
- Je souhaite avoir les coordonnées d'ATD Quart Monde le plus proche de chez moi

Je commande :	Nombre	Total
<input type="checkbox"/> En finir avec les idées fausses sur les pauvres... à 5 €	.....	.....€
<input type="checkbox"/> Détruire la misère à 3,5 €	.....	.....€
<input type="checkbox"/> L'Entreprise réinventée à 17 €	.....	.....€
<input type="checkbox"/> Mosaïques Quartier à 10 €	.....	.....€

Frais de port : 3,50 € pour 1 exemplaire, 5 € pour 2 et au-delà, ou ce que vous pouvez. ....€

Merci = .....€

Pour les abonnements, merci de contacter le Secrétariat des amis au 01 34 30 46 22.

**ADHÉSION – DONS**

DONS ET ADHÉSION EN LIGNE : [WWW.ATD-QUARTMONDE.ORG/DON](http://WWW.ATD-QUARTMONDE.ORG/DON)

M., Mme .....  
Adresse.....  
E-mail .....  
 **Votre adhésion est un soutien très important pour nous. N'oubliez pas de cocher la case si vous souhaitez adhérer.**   
 J'adhère  Adhésion 8 €  
 Je verse ce que je peux .....€  
 Je fais un don de .....€  
 Je choisis la périodicité de mes reçus  Après chaque don  Deux fois par an  Une fois par an

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

N° national d'émetteur : 427.147 Bénéficiaire: Fondation ATD Quart Monde

Nom ..... Prénom.....  
Adresse .....  
.....Code Postal ..... Ville .....  
Coordonnées de ma banque : Nom de l'agence .....  
Adresse complète .....

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :  
Je choisis le montant de mon soutien :  10 €  30 €  50 €  100 €  .....€

Je choisis la périodicité de mes versements :  
Le 7 de chaque  Mois  Trimestre  Semestre, à partir du mois de : .....  
Sauf avis de votre part, pour les dons en prélèvement automatique, le reçu sera envoyé en janvier.

Les dons et l'adhésion donnent droit à la déduction fiscale, à partir de 8 €.

Le .....  
Signature :

**Merci de joindre un Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)**

Réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Je règle un total de .....[PUBLICATIONS] + .....[DONS] + .....[ABONNEMENTS] = .....€ / UN SEUL CHÈQUE À L'ORDRE DE : ATD QUART MONDE – 12, rue Pasteur 95480 Pierrelaye

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous pouvez, en nous écrivant, avoir accès aux informations vous concernant inscrites dans notre fichier et demander leur rectification ou leur suppression. Ces informations ne sont ni vendues, ni échangées, ni communiquées ; elles sont à l'usage exclusif d'ATD Quart Monde.

## LA « GARANTIE SANTÉ ACS » (AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ)

## Enfin des mutuelles de qualité pour tous

**32,6 % des personnes non couvertes par une complémentaire santé ont renoncé en 2010 à des soins pour des raisons financières<sup>1</sup>. Deux bonnes nouvelles vont faire baisser peu à peu ce chiffre.**

Le relèvement des plafonds de la CMU-C et de l'ACS<sup>2</sup>

La première bonne nouvelle est, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le relèvement de 8,3 % des plafonds d'attribution de la CMU-C, l'assurance complémentaire gratuite liée à la Couverture maladie universelle, et de l'aide financière accordée par la sécurité sociale, l'Aide à la complémentaire santé (ACS) qui permet de payer en partie la mutuelle de son choix.

Pour une personne seule, les plafonds sont passés de 661 à 716 € de ressources mensuelles pour la CMU-C et de 892,58 à 967 € pour l'ACS.

Ces relèvements devraient permettre à plusieurs centaines de milliers de personnes nouvelles de bénéficier de la CMU-C ou de l'ACS.

## Un nouveau contrat conçu pour et avec les personnes concernées



La seconde bonne nouvelle est que le travail lancé par ATD Quart Monde avec des groupes de mutuelles vient de déboucher sur la création d'une association : l'« ACS-P » (« Association pour l'accès à la complémentaire santé des populations en précarité »). Cinq groupes (Adréa mutuelle, Apréva mutuelle, Eovi mutuelle, Harmonie mutuelle et mutuelle Ociane) et ATD Quart Monde ont fondé en juin 2013 cette association qui va proposer des améliorations afin que tous ceux qui vivent dans la précarité puissent accéder à une mutuelle.

Ces premiers partenaires sont peu à peu rejoints par d'autres, associations, politiques, institutions, dans une gouvernance partagée avec les bénéficiaires de l'ACS qui ont voix délibérative.

Premier résultat de ce partenariat : une nouvelle « Garantie Santé ACS » qui permet une meilleure prise en charge des frais d'hôpital, d'obsèques, de lunettes, de dents, des vignettes oranges, etc. Ces contrats sont disponibles dans chaque agence de ces différentes mutuelles, en France et dans les DOM-TOM.

## Pour pouvoir bénéficier de l'ACS

Il faut que vos revenus mensuels<sup>3</sup> soient situés sous le plafond d'attribution de l'ACS<sup>4</sup> :

VOUS ÊTES UNE FAMILLE DE :	VOUS AVEZ COMME REVENUS MOINS DE :
1 personne seule	967 € par mois
2 personnes (= un couple ou un adulte et un enfant)	1450 € par mois
3 personnes (= un couple et un enfant ou un adulte et deux enfants)	1740 € par mois
4 personnes (= un couple et deux enfants ou un adulte et trois enfants)	2030 € par mois
5 personnes (= un couple et trois enfants ou un adulte et quatre enfants)	2416 € par mois
6 personnes (= un couple et quatre enfants ou un adulte et cinq enfants)	2803 € par mois

## Comment demander l'ACS

Il vous suffit d'établir un dossier de demande (c'est un dossier commun CMU-C et ACS) auprès de la Caisse d'Assurance Maladie. Celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour vous répondre par courrier si vous pouvez bénéficier de la CMU-C ou de l'ACS.

## Ce que l'ACS vous apporte

L'ACS est un « Chèque santé » qui vous aide à payer votre complémentaire santé. Son montant est fonction de la composition de la famille (voir le tableau suivant). Par ailleurs, vous ne ferez plus d'avance pour la part des soins et des médicaments remboursée par l'assurance maladie (Tiers payant). Les médecins ne pourront plus vous demander de dépassement d'honoraires. Enfin, vous aurez droit au tarif social de EDF et GDF.

## Combien coûte la « Garantie Santé ACS » ?

Cela dépend de la composition de la famille :

	- DE 16 ANS	16-49 ANS	50-59 ANS	60 ANS ET +
<b>MONTANT ANNUEL DE L'ACS</b>	100 €	200 €	350 €	500 €
Cotisation annuelle 2013 « Garantie Santé ACS » <b>ACS NON DÉDUITE</b>	216 €	336 €	564 €	804 €
Cotisation 2013 « Garantie Santé ACS » <b>ACS DÉDUITE</b>	PAR AN 116 € PAR MOIS 9,67 €	136 € 11,33 €	214 € 17,83 €	304 € 25,33 €

Par exemple, pour une famille composée de deux adultes de 40 ans et de deux enfants de 13 et 17 ans, le montant du Chèque santé de l'ACS sera de  $2 \times 200 + 100 + 200$ , soit 700 € pour l'année.

Le montant de la cotisation de la « Garantie Santé ACS » sera  $2 \times 336 + 216 + 336$ , soit 1224 €. Après déduction du Chèque santé, cela revient pour la famille à 524 € par an, soit 43,67 € par mois (au lieu de 102).

## Comment faire pour obtenir la « Garantie Santé ACS »

Rendez-vous dans une agence d'une des cinq mutuelles partenaires. Un conseiller examinera votre situation :

- Si vous possédez déjà une attestation ACS, vous pourrez directement adhérer à la « Garantie Santé ACS ».
- Sinon, le conseiller vous aidera à effectuer les démarches auprès de votre caisse d'assurance maladie pour bénéficier de l'ACS. Il vous proposera une garantie en attendant et vous basculera sur la garantie ACS dès que vous recevrez votre Chèque santé.

Munissez-vous d'un relevé d'identité bancaire, d'une copie de l'attestation Vitale pour chaque membre de votre

famille et d'un certificat de radiation ou d'appartenance à une complémentaire santé si vous êtes ou étiez adhérents d'une autre mutuelle.

## Renouvellement de l'ACS

L'ACS est accordée pour un 1 an. Le renouvellement n'est pas automatique. Il faut effectuer une demande accompagnée des justificatifs, deux à quatre mois avant la date d'échéance, auprès de votre caisse d'assurance maladie.

1. Source IRDES 2011
2. Décision du Premier ministre suite à la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012
3. Revenus perçus par les membres de la famille pendant les 12 mois qui précèdent la demande : salaires, les indemnités de chômage, les prestations sociales et familiales, les avantages en nature, après déduction des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS.
4. Vous pouvez aussi faire vos calculs sur [www.ameli.fr/simulateur-droits](http://www.ameli.fr/simulateur-droits)

## Les contacts

**HARMONIE MUTUELLE** [www.harmonie-mutuelle.fr/web/particuliers/offre-dediee-ac](http://www.harmonie-mutuelle.fr/web/particuliers/offre-dediee-ac) ou 0 805 50 00 16

**OCIANE** [www.ociane.fr/Particuliers/mutuelle-sante/Pages/aide-complementaire-sante.aspx](http://www.ociane.fr/Particuliers/mutuelle-sante/Pages/aide-complementaire-sante.aspx) ou 05 57 81 44 00

**APREVA** <http://acs.apreva.fr> ou 3620 puis dire « Apreva »

**EOVI** [www.eovi.fr/Corporate/EOVI-Mutuelle/Aides-financieres/Les-aides-financieres/Aide-a-la-complementaire-sante-ACS](http://www.eovi.fr/Corporate/EOVI-Mutuelle/Aides-financieres/Les-aides-financieres/Aide-a-la-complementaire-sante-ACS) ou 0969322256

**ADREA** [www.adrea.fr/particulier/sante/aide-a-la-complementaire-sante](http://www.adrea.fr/particulier/sante/aide-a-la-complementaire-sante) ou 09 69 395 300



Merci à Camille Besse pour son dessin